

Fiche technique N°2-9-21/F

Produits rabotés pour l'application intérieure

1. Situation de départ

Les produits rabotés dans les zones intérieures sont généralement moins exposés aux fluctuations extrêmes d'humidité et de température que les produits rabotés dans les zones extérieures. Néanmoins, certains points doivent être observés :

Le taux d'humidité du bois des produits rabotés destinés à l'intérieur se situe normalement entre 10 et 12 %, sauf dans le cas des profils fermés (plancher) où le taux d'humidité devrait être légèrement inférieur. Si un taux d'humidité du bois exceptionnel est nécessaire, il doit être expressément mentionné dans la commande, sinon les valeurs habituelles d'humidité du bois s'appliquent (référence à la fiche technique VSH 1-3-21/F).

Pendant les mois d'hiver, l'humidité des pièces intérieures doit être surveillée. Des niveaux d'humidité nettement trop faibles sur une longue période peuvent causer des dommages au bois massif (gauchissement, rétrécissement ou fissuration). Un climat optimal se caractérise par une température de 20 à 23° et une humidité de 40 à 60 %.

Les bois utilisés dans les revêtements de sol sont exposés à des contraintes mécaniques beaucoup plus importantes que ceux des murs et des plafonds. Les bois durs et les qualités rabotées quartier/faux-quartier sont donc plus adaptés à l'usage intensive.

Les produits rabotés appliqués à l'intérieur sont des produits naturels et de qualité. Ils sont principalement utilisés pour : Revêtements des murs, des plafonds et de sol ; traités ou non traités.

2. Mesures liées à la construction

Pour toutes les boiseries intérieures, il est supposé qu'une diffusion intacte des composants est garantie.

Dans le cas des lambris, une distance (lattes de montage) doit être maintenue entre le bois et tout film pare-vapeur.

Tous les bois doivent être protégés contre l'humidité ascendante du sol.

3. Montage dans les règles de l'art

Pour la sous-construction, seules des lattes de montage sèches avec un taux d'humidité du bois d'environ 12% peuvent être utilisées.

Pour les plafonds et les murs, un espacement des lattes d'environ 60 cm doit être maintenu, dans la zone du sol ou en cas de produits rabotés assez minces, cet espacement doit être éventuellement réduit - la dimension des lattes doit être adaptée à la largeur d'espacement.

Les fixations à usage intérieur sont principalement des agrafes, mais peuvent aussi être des clous ou des clips de fixation.

Les planchers massifs (lambris de plancher) peuvent présenter après la pose de légères saillies entre la rainure et la crête (jusqu'à 0,5 mm maximum) - ce qui doit être toléré. Pour réduire ces saillies, le sol posé devrait être poncé.

Toutes les couches porteuses d'eau sur le chantier, telles que les enduits de base et chapes, doivent être posés et séchés avant la pose des produits rabotés. Après ce séchage, les produits rabotés doivent s'acclimater pendant 2 à 3 jours dans la pièce où ils seront posés. Le bois raboté emballé sous film plastique doit être déballé.

- 1) Avant le montage, disposez les produits rabotés horizontalement, la face visible vers le haut, sur une largeur d'environ 1,00 mètre.
- 2) Triez les pièces individuelles défectueuses ou endommagées et utilisez-les comme raccourcis pour les raccordements muraux ainsi que pour les raccordements de fenêtres et de cheminées ou les découpes de lampes, etc.
- 3) Les lames de plancher avec pose visible ou cachée doivent toujours être poncées et traitées le cas échéant après la pose.
- 4) Le montage et le triage professionnels sont de la responsabilité de l'entrepreneur et non pas du fournisseur de matériel
- 5) Les surfaces assemblées sont soumises à la réception finale

4. Contrôle des surfaces

En général, la qualité du bois des différentes planches est déterminée par le classement selon leur aspect livré (selon les Usages du commerce des bois). Un contrôle des surfaces posées doit être effectué à partir d'un angle de vision d'au moins 45° et d'une distance d'environ 2 m. Il est important de s'assurer que la lumière naturelle tombe également sur la surface dans un angle d'au moins 45°.

Selon l'essence de bois, il faut tolérer ses caractéristiques typiques et le dessin du grain (vagues, rayures de buis). De même, de légères différences de teinte dues au "chatoiement" de la structure du bois doivent être tolérées dans la zone transparente des surfaces revêtues. De légères différences de teinte dans le système de revêtement ne peuvent être évitées dans le processus de fabrication industrielle et ne constituent pas un motif de plainte. Les nuances de couleurs peuvent présenter de légères différences par rapport aux nuanciers (RAL/NCS).

5. Echantillons/Echantillons de surface/Images

Le bois est un produit naturel, c'est pourquoi chaque pièce est différente en termes de couleur et de structure. Les échantillons, les prospectus et les photos ne sont qu'indicatifs et ne sont pas contraignants. L'influence de la lumière du soleil a également un effet sur le changement naturel de la couleur du bois. Cela signifie que le produit peut être en partie différent de l'échantillon au moment de la livraison. Selon l'incidence de la lumière et de l'angle de vision (emplacement), le produit peut être perçu dans des couleurs différentes. Les petits échantillons ne sont pas adaptés pour représenter l'apparence du produit.

6. Classement des bois selon leurs aspects

Selon les Usages du commerce du bois Chapitre 3
Produits rabotés de bois de conifères et de feuillus

7. Stockage

Les produits rabotés pour l'application intérieure doivent être stockés dans un endroit sec, à l'abri de la poussière et de la lumière directe du soleil. Si les produits rabotés sont emballés sous film, le film est perforé. Il sert uniquement à maintenir les différents paquets ensemble. Le film n'est pas une protection contre l'humidité et la saleté.